

LA NOUVELLE

# TRIBUNE

**FGF**  
**FO**

Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIÈRE - [www.fo-fonctionnaires.fr](http://www.fo-fonctionnaires.fr) - [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

## Crise sanitaire : la FGF-FO n'a rien lâché sur les revendications !



# On ne confinera jamais les revendications !

**Christian GROLIER**  
Secrétaire général Fédération  
Générale des Fonctionnaires



Cette nouvelle tribune est la première rédigée depuis la crise sanitaire mondiale que nous connaissons depuis 4 mois.

En France, confinés depuis le 17 mars, puis déconfinés progressivement depuis le 11 mai, tous les fonctionnaires et plus largement tous les salariés de notre pays ont vécu cette période difficile avec des situations bien différentes.

Pour certains d'entre eux, comme les policiers, les douaniers, les pénitenciers ou les enseignants, ils ont poursuivi sur site leur activité

En contact avec le public, souvent sans protection notamment au début de la pandémie, ils ont pris des risques pour assurer leurs missions et, malheureusement, nombre d'entre eux ont contracté la maladie voire en sont décédés.

D'autres ont pu poursuivre leurs missions en télétravail et d'autres encore se sont retrouvés placés en autorisation spéciale d'absence.

Dès le départ, notre première préoccupation a été la santé et la sécurité au travail des agents. Dans le même temps, la pénurie de matériels de protection (masques, gants, gel hydroalcoolique, etc.), sans oublier les messages contradictoires notamment sur l'utilisation des masques, a révélé que le gouvernement, pour sa part, ne considérait pas la sécurité des agents comme une urgence absolue.

En revanche, il a tout mis en œuvre pour réduire les droits des agents et leur faire « payer » la crise. Ponction jusqu'à 10 jours de congé et de jours ARTT, pression pour ne pas exercer le droit de retrait, refus de reconnaître la COVID-19 comme maladie professionnelle, sauf pour les personnels de santé... curieuse façon de remercier les agents publics

pour leur implication. Quant à la prime d'un plafond de 1000 euros au bon vouloir des chefs de service, pour les seuls agents ayant subi un surcroît d'activité, nous sommes loin du compte après une décennie de gel de la valeur du point d'indice...

Pourtant, du Président de la République au Premier ministre, tous, la main sur le cœur, ont annoncé avoir compris qu'on ne pouvait plus continuer ainsi. Qu'il allait falloir revoir les choses, sortir d'une logique de marchandisation et de privatisation des services publics, et même revaloriser les salaires des personnels de santé. Réalité ou balivernes ?

Balivernes au moins pour le Secrétaire d'État à la fonction publique qui a relancé l'agenda social début juin exactement là où il l'avait laissé mi-mars, comme s'il ne s'était rien passé ! En résumé, il continue de casser le statut général des fonctionnaires en poursuivant l'application de la loi de transformation de la fonction publique.

La première réunion le 5 juin dernier était tristement emblématique puisqu'elle consistait en la création des comités sociaux qui, de fait, entraîne la suppression des CHSCT ; CHSCT qui ont pourtant certainement contribué à diminuer le nombre de malades en obligeant les employeurs à faire le maximum pour protéger les agents.

Comme vous le verrez dans ce journal, la FGF-FO a été très active durant le confinement en portant les revendications à tous les niveaux.

Nous continuerons en ce sens, exigeant notamment l'arrêt des réformes et de la loi de transformation de la fonction publique, mais aussi l'augmentation générale de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour améliorer les carrières et l'attractivité de l'emploi public.

De même, nous réclamons que soient tirés les enseignements de cette crise afin de relancer un vrai débat de fond sur les missions de service public, leurs organisations et la nécessaire adéquation entre les besoins et les moyens matériels et humains.

Enfin, la reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle doit être élargie à tous les fonctionnaires et agents publics des 3 versants (État, Territorial et Hospitalier) sans oublier les salariés du privé qui ont aussi pour beaucoup été en première ligne.

Confinés ou pas, les intérêts des personnels demeurent toujours différents de ceux des employeurs.

**La FGF-FO est et reste libre, indépendante et déterminée.**

P.2 Éditorial

P.6 Courrier au Premier Ministre

P.9 Communiqué de presse

P.3 Dossier : Crise sanitaire, la FGF-FO n'a rien lâché

P.8 Crise du Covid-19 - la FGF-FO porte plainte contre X

P.12 Consultations juridiques

## Crise sanitaire :

la FGF-FO n'a rien lâché sur les revendications !



dossier

Le 17 mars 2020, la France rentrait en confinement. Quasiment 2 mois plus tard, le 11 mai, un déconfinement progressif débutait, qui s'est accentué le 02 juin.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation n'est toujours pas revenue à la normale.

Dès le départ, la FGF-FO, seule ou avec l'UIAP-FO ou encore en intersyndicale, a porté ses revendications en toute indépendance, refusant toute « union sacrée » avec le gouvernement. Au vu des attaques continues contre les fonctionnaires et

agents publics, nous avons bien fait de ne rien lâcher.

### 1. Sécurité des agents.

L'administration décide de manière unilatérale des plans de continuité de l'activité (PCA). Ainsi des missions sont déclarées essentielles, justifiant la présence des agents. D'autres missions ont permis de placer les agents en télétravail, enfin les agents dont la mission n'était pas essentielle ou

ne permettait pas le télétravail ont été placés en autorisation spéciale d'absence.

Le 16 mars déjà, lors d'une réunion à la DGAFP, nous avons exigé les moyens de protection nécessaires pour tous les agents en présentiel (masques, gants, gel...). Le 25 mars, nous réitérons nos demandes par écrit auprès de Olivier Dussopt et nous les avons renouvelées lors de la première conférence téléphonique avec le même Olivier Dussopt le lendemain 26 mars. 9 conférences se tiendront à raison d'une par semaine, auxquelles nous avons systématiquement participé.

Le gouvernement n'a pas été en mesure d'assurer la sécurité des agents. Malgré nos demandes répétées, notamment pour connaître le nombre d'agents en présentiel, télétravail ou ASA, comme le nombre d'agents malades ou malheureusement décédés, le Ministère n'a pas pu et/ou voulu nous répondre. Dans certains secteurs, des mesures contradictoires ont même été prises pour justifier l'absence de masques de protection notamment. Pour FO, rien ne justifie que l'on ait pu « jouer avec la santé » des agents publics. Les délocalisations des sites de production en Chine, les services en sous effectifs chroniques, les restructurations permanentes qui affaiblissent les services publics, tout cela est un choix de politique publique que doivent assumer les responsables.

C'est pourquoi après consultation et mandat du Bureau fédéral, la FGF-FO a porté plainte contre X au pénal pour mise en danger de la vie d'autrui et omission de combattre un sinistre. La plainte est en cours d'instruction.

## 2. Gestion des droits

Une fois de plus, comme dans le privé, les agents publics payent la crise. Une ordonnance a imposé un maximum de 10 jours de prise de congés ou jours RTT. Pour les agents en ASA, il y aura même 5 jours de congés imposés de manière rétroactive sur la première phase de confinement.

Comme tous les autres textes publiés pendant la crise, celui-ci n'a pas été soumis à la concertation, nous avons cependant exprimé notre totale opposition à cette ponction de congés ou JRTT.

La prime annoncée pour les seuls agents en présentiel ou télétravail d'un plafond de 1000 euros, qui peut être versée de manière différenciée, est

loin de répondre aux attentes et loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis des années. De plus, elle est liée à un surcroît d'activité qui devra être démontré auprès des chefs de service. On est loin de 1000 euros pour tous....

Sur ce point la FGF-FO a rappelé sa revendication de revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et de la grille indiciaire.

## 3. COVID et maladie professionnelle

Dès le début de l'épidémie, nous avons revendiqué l'abrogation du jour de carence. Revendication partiellement entendue, car la loi sur l'état d'urgence sanitaire va suspendre le jour de carence pour tous les arrêts maladie mais seulement à compter de la publication de la loi le 23 mars. Inadmissible que le gouvernement n'ait pas permis une mesure rétroactive qu'il s'est pourtant autorisé pour nous prendre des congés.

Pour la FGF-FO, le combat continue pour l'abrogation pure et simple du jour de carence.

Une autre de nos revendications a été d'obtenir la reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle et l'imputabilité au service. A ce jour, seuls les personnels hospitaliers ont reçu une réponse favorable. Pour la FGF-FO, tous les agents de la Fonction publique doivent voir la COVID-19 reconnue comme maladie professionnelle. Policiers, douaniers, enseignants, mais aussi pompiers, éboueurs, tous ceux qui ont pu contracter la maladie en effectuant leurs missions, y compris les salariés du privé.

Nous avons revendiqué cette extension lors de chaque conférence téléphonique avec Olivier Dussopt, puis par courrier auprès du Premier Ministre le 12 mai. Les arbitrages n'étant pas totalement rendus sur ce sujet, nous ne lâcherons rien !

## 4. Salaires

Nous avons régulièrement rappelé la nécessité d'une augmentation générale des salaires par la revalorisation de la valeur du point d'indice. De même, nous avons exigé l'ouverture de négociations pour améliorer les carrières avec la refonte de la grille indiciaire pour les 3 catégories. Y compris en intersyndicale (FO, CGT, FSU, Solidaires, et FA-FP), nous avons le 12 mai saisi le Premier



Ministre pour exiger de véritables négociations salariales et non un simple rendez-vous salarial (programmé le 7 juillet) comme préconisé par PPCR.

On notera le paradoxe de ce rendez-vous salarial programmé en pleine discussion sur le Ségur de la santé qui devrait revaloriser les salaires des personnels hospitaliers.

## 5. Réformes et agenda social

A l'instar de la Confédération FO qui avait demandé l'arrêt de la contreréforme des retraites, nous avons demandé l'arrêt de toutes les réformes dans la Fonction publique, notamment la réforme territoriale, Action publique 2022, et la Loi de Transformation de la Fonction publique.

S'appuyant sur de nombreuses déclarations du Président de la République et du Premier Ministre annonçant des changements profonds, notamment en matière de Fonction publique, nous avons écrit au Président de la République (lettre ouverte) et au Premier Ministre, le 17 avril (voir pages 6 et 7). Nous avons à nouveau sollicité la réactivation du Conseil National des Services Publics pour débattre hors la pression budgétaire des missions, de leur organisation et de l'adéquation entre les besoins et les moyens.

Même si la réforme territoriale (et notamment la création des SGC) a été simplement reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les autres réformes n'ont pas été stoppées. Concernant la Loi de transformation de la Fonction publique, et notamment les ordonnances à venir, un report de 4 mois a été mis en place sans en modifier le fond.

Ainsi, le Secrétaire d'État, dès la sortie du confinement, a confirmé maintenir la même volonté de détruire le statut général des fonctionnaires en poursuivant la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la fonction publique.

La 1<sup>ère</sup> réunion, programmée le 5 juin 2020, démontrait bien l'écart phénoménal entre les annonces médiatiques et la véritable volonté du gouvernement : il s'agissait de mettre en place les comités sociaux et supprimer les comités techniques et surtout les CHSCT. Nous avons lu une déclaration commune (FO, CGT, FSU, Solidaires et FA-FP) avant de quitter la salle pour tenir une conférence de presse.

## Conclusion provisoire :

La Fonction publique est à la croisée des chemins. Cette crise a, pour certains, révélé l'utilité des missions publiques garantes de l'égalité de traitement. Pour autant, il y a fort à parier que ce soutien à la Fonction publique sera de courte durée et que les libéraux de tout poil vont tenter de reprendre au plus vite les politiques d'austérité.

Pour la FGF-FO, reprendre l'agenda social comme si rien ne s'était passé serait nier la crise, les sacrifices des fonctionnaires et agents publics, l'incurie du gouvernement sur les moyens de protection et les plus de 28 000 morts à ce jour.

A nous collectivement d'ouvrir de nouvelles négociations pour une fonction publique attractive.

Quelles que soient les pressions du gouvernement pour tenter d'intégrer les syndicats à l'appareil d'État, la FGF-FO continuera de porter ses revendications en toute indépendance et dans le seul intérêt de ses mandants.





**Union interfédérale des agents de la Fonction publique FO**  
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS

Paris, le 17 avril 2020

Édouard PHILIPPE,  
Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Force Ouvrière Fonction publique est une des 3 premières organisations syndicales représentatives de la Fonction publique (1<sup>ère</sup> à l'État, 2<sup>e</sup> à l'Hospitalière et 3<sup>e</sup> à la Territoriale). De fait, nous représentons des milliers d'agents de ces trois versants.

C'est fort de cette représentativité que nous vous écrivons solennellement ce jour pour vous demander, en tant que Premier Ministre, des engagements forts de votre gouvernement.

À l'heure où des milliers de fonctionnaires œuvrent au quotidien pour sauver des vies, garantir la sécurité de nos concitoyens, assurer les contrôles et la sécurité sanitaires et alimentaires, garder les enfants dont les parents fonctionnaires sont mobilisés et plus généralement faire fonctionner les services publics, il est de nos responsabilités collectives de faire en sorte que cet investissement sans précédent se concrétise.

Pour FO Fonction publique, il y a une nécessité absolue à stopper, et non simplement suspendre, toutes les réformes en cours. En restant sur notre périmètre Fonction publique, nous vous demandons de stopper :

- L'application de la loi de transformation de la Fonction publique et notamment réinstaurer toutes les compétences des CAP et maintenir les CHSCT.
- Action publique 2022,
- La réforme territoriale,
- Le plan « ma santé 2022 »

Stopper les réformes en cours ne signifie pas rester dans la situation actuelle, bien au contraire. Cependant, ces réformes engagées ne sont que des corollaires des réformes précédentes (RGPP, MAP, Loi Notre, HPST, etc.) qui sont à l'origine des conditions de travail et d'accueil désastreuses que nous connaissons dans les services publics.

C'est donc solennellement, je le répète, que nous vous demandons de les stopper et de lancer un grand débat sur les missions des services publics, leur organisation et la nécessaire adéquation avec les moyens humains et matériels pour les assurer. Le Conseil National des Services Publics pourrait être l'instance idoine pour ce débat.

Poursuivre les réformes après la crise serait un non-sens et contraire même aux propos du Président de la République du 13 avril dernier :

*"Il nous faudra nous rappeler que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal."*

*"Sachons sortir des sentiers battus et des idéologies, sachons nous réinventer. Moi, le premier."*

Par ailleurs, au-delà de la prime qui va être prochainement accordée à certains fonctionnaires et agents publics et dont les modalités vont entraîner des inégalités et même des injustices, et qui ne résoudra pas les problèmes de perspectives de carrière et de pouvoir d'achat, nous vous demandons de bien vouloir vous engager sur une véritable refonte des carrières des trois catégories de fonctionnaires, C, B et A. Comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'augmentation du SMIC a démontré les faiblesses des rémunérations des fonctionnaires, les premiers échelons de la catégorie C passant en dessous du SMIC.

FO Fonction publique l'a toujours dit, le Protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), que nous n'avons pas signé, était très loin de répondre aux attentes légitimes des agents. Preuve en est, alors que sa dernière tranche est en cours d'application, le SMIC l'a déjà rattrapé.

Là aussi, menons une réflexion de fond sur les diplômes, les recrutements, les catégories hiérarchiques et organisons des déroulements de carrières attractifs.

Monsieur le Premier Ministre, quand la tension extrême liée au COVID-19 va retomber dans les services, et, nous l'espérons tous, que nous aurons éradiqué au plus vite ce virus, les attentes vont être extrêmement fortes.

Très rapidement vont resurgir les conséquences néfastes de décennies des politiques publiques :

- les suppressions de postes,
- les 10 ans de gel de la valeur du point d'indice,
- les fermetures de services,
- les restructurations, etc....

FO Fonction publique sera bien entendu aux cotés de ses syndicats et agents publics pour continuer de porter leurs revendications.

Pour autant, conformément aux propos du Président de la République, il semble possible que la vision dogmatique de réduction de la dépense publique et sa marchandisation ne soient plus l'alpha et l'oméga des prochaines politiques publiques. Il faut donc passer des paroles aux actes.

Dans cette perspective, nous tenons à vous indiquer que FO Fonction publique est prête à s'engager dans des négociations pour une fonction publique attractive, efficace, exemplaire et porteuse de droits et garanties pour les fonctionnaires, les agents publics et les usagers.

Dans l'attente de votre réponse sur ces points, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FO

# Crise du COVID-19

## La Fédération Générale des Fonctionnaires FO porte plainte contre X

Le COVID-19 a été découvert le 9 janvier 2020. Le 30 janvier 2020, au vu de son ampleur, l'OMS a déclaré que cette épidémie constituait une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale.

Les premiers cas de malades ont été diagnostiqués fin janvier 2020 au sein de l'Hôpital Bichat. Le 11 mars 2020, l'OMS a annoncé que le COVID-19 pouvait être qualifié de pandémie. Le 14 mars 2020, à minuit, la France est entrée en « stade 3 » d'épidémie active sur le territoire. Un dispositif de confinement a été mis en place sur le territoire à compter du mardi 17 mars à 12h.

Dès le début de cette crise sanitaire, tous les médias français sans exception ont relayé les positions gouvernementales vantant les mérites des fonctionnaires et agents publics, leur courage, leur abnégation et leur sens du service public.

Dans la Fonction publique de l'État, policiers, douaniers, pénitenciers, enseignants, et bien d'autres corps de la Fonction publique poursuivent leurs missions et sont au contact des usagers.

Malgré des demandes répétées de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) par écrit et lors de conférences téléphonées, personne au sein du gouvernement n'a été en mesure d'assurer véritablement la sécurité des agents publics, ni de garantir la distribution de



matériels de protection (gants, masques, gel, etc.) en temps et en heure. Pas de réponse non plus sur le dépistage obligatoire des agents tenus de se rendre sur leur lieu de travail, pas plus que sur le nombre

d'agents contaminés ou malheureusement décédés. Les mêmes incertitudes pèsent sur la reconnaissance d'imputabilité au service et de classement comme maladie professionnelle.

En revanche, dans le même temps, ces mêmes fonctionnaires et agents publics, si valorisés pour leurs actions, voyaient leur temps de travail remis en cause, des jours de congé et de RTT imposés, et une pression pour ne pas exercer leur droit de retrait.

Pour la FGF-Force Ouvrière, première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État, la priorité est plus que jamais à la sécurisation et à la protection des agents, notamment en prévision du déconfinement. Il est inadmissible de n'avoir toujours pas de protection pour exercer ses missions.

**Face à l'absence de réponses et d'engagements précis des responsables publics qui ont l'obligation légale de protéger les fonctionnaires et agents publics de l'État, la FGF-FO se voit dans l'obligation de porter plainte contre X pour mise en danger d'autrui (article 223-1 du Code pénal) et pour omission de combattre un sinistre (article 223-7 du code pénal).**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE FGF-FO

Plainte contre X :

# définir impérativement la chaîne de responsabilités !



Le parquet de Paris vient d'annoncer l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la gestion critiquée de la crise du COVID-19 en France. Elle vise notamment les délits de « mise en danger de la vie d'autrui », d'« homicides et blessures involontaires » et de « non-assistance à personne en péril ».

La FGF-FO vient d'avoir confirmation ce jour que sa plainte déposée contre X le 21 avril dernier, avec le soutien du Cabinet d'Avocats TTLA et Associés, pour mise en danger de la vie d'autrui et omission de combattre un sinistre, fait bien partie de cette enquête.

Nous nous félicitons de cette décision du parquet de Paris. Pour la FGF-FO cette plainte n'a pas pour objet de viser certaines personnalités politiques mais bien de permettre de déterminer la chaîne de responsabilités dans la gestion de la crise.

Nous ne devons pas revivre une telle situation ! C'est pourquoi nous serons très vigilants sur l'impartialité du parquet de Paris.

Nous n'oublions pas que des milliers de fonctionnaires et agents publics, souvent en première ligne, ont assuré leurs missions en ne bénéficiant pas des matériels nécessaires de protection ; pas plus que nous n'oublions les préconisations gouvernementales contradictoires à tout bout de champ, notamment concernant l'utilisation des masques.

L'ouverture de cette enquête est d'autant plus nécessaire que le Secrétaire d'État à la Fonction publique, faisant fi de cette crise et sans en tirer les enseignements, a repris les réunions de l'agenda social le 5 juin dernier en commençant par la suppression des CHSCT, CHSCT qui par leurs actions ont certainement permis d'éviter une crise bien plus grave en poussant les employeurs à prendre un maximum de mesures pour protéger les agents.

La FGF-FO rappelle sa revendication de relancer un débat de fond sur les missions de service public, leur organisation, et la nécessaire adéquation des besoins et des moyens, à travers la réactivation du Conseil National des Services Publics.

Paris, le 10 juin 2020

# À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



**Nouveau**

Une bonification  
de **35%** pour les  
- de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



**Pour toute information :**

> sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit  
+ prix-appel



**DOCAPOST**

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

# Vous souhaitez épargner pour votre retraite ? Préfon est là pour vous.

Préfon-Retraite,  
**1<sup>er</sup> régime de retraite  
facultatif en France**  
pour les agents du service public



du lundi au vendredi  
de 9h à 19h

Une offre proposée par Préfon-Distribution

**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

[www.prefon-retraite.fr](http://www.prefon-retraite.fr)

Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique.  
Préfon-Distribution, SAS de courtage immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416. Siège social : 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris



ADMINISTRATION  
ET RÉDACTION  
46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
Tél. 01 44 83 65 55  
E-mail :  
contact@fo-fonctionnaires.fr

Dépôt légal : juin 2020  
Représentant légal :  
Christian GROLIER  
Directeur de publication :  
Christian GROLIER  
Rédacteur en chef :  
Claude SIMONEAU  
Imprimeur :  
Vincent Imprimeries  
ZI du Menneton  
32, avenue Thérèse Voisin  
37042 TOURS Cedex 1

Gratuité pour les adhérents

46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
CPPAP 0120 S 05458  
ISSN : 0992-9819  
Photos : FGF-FO

Prix : 0,15 €



F.F.S.S.T.  
F.F.C.A.T.

**FO** Fédération Générale des Fonctionnaires  
FORCE OUVRIÈRE **FONCTIONNAIRES AGENTS PUBLICS**

Fédération Générale  
des Fonctionnaires  
FORCE OUVRIÈRE

**UNION FÉDÉRALE  
DES RETRAITÉS  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
FORCE OUVRIÈRE  
(UFR-FO)**

46, rue des Petites Écuries  
75010 Paris  
Tél. 01 44 83 65 55  
Fax 01 42 46 97 80  
Adresse courriel :  
ufr@fo-fonctionnaires.fr

Un adhérent de l'Union Fédérale  
des Retraités FO (UFR-FO)  
reçoit, en plus  
de ces publications,  
notre titre principal  
« La Nouvelle Tribune ».

Bulletin à retourner à :  
**Union Fédérale  
des Retraités  
FORCE OUVRIÈRE  
de la Fonction Publique**  
46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
ou par mail à  
ufr@fo-fonctionnaires.fr

## CONSULTATIONS JURIDIQUES EN DROIT ADMINISTRATIF

Cette prestation est constituée de deux services :

→ Un service de renseignements téléphoniques → Des consultations au siège de la F.G.F.

### RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Ce service de consultation par téléphone se tiendra au **01 45 23 05 57** à partir de **16 h 30 jusqu'à 18 h 30** (voir dates ci-dessous). **ATTENTION** : ce numéro de téléphone ne répond que le jour de la consultation. Il ne pourra être examiné, dans ce cadre, que des affaires simples, ou des questions ne nécessitant pas de recherches importantes.

### CONSULTATIONS AU SIÈGE DE LA F.G.F.-F.O.

Les consultations auront lieu au siège de la Fédération, aux dates ci-dessous de **16 h 30 à 18 h 30**. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris par téléphone : **01 44 83 65 55**

### Calendrier des CONSULTATIONS JURIDIQUES : DROIT ADMINISTRATIF

RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES
2 juillet 2020
3 septembre 2020
1 <sup>er</sup> octobre 2020
5 novembre 2020
3 décembre 2020

CONSULTATIONS AU SIÈGE DE LA F.G.F.-F.O.
16 juillet 2020
17 septembre 2020
15 octobre 2020
19 novembre 2020
17 décembre 2020

**Ces prestations, étant gratuites, ne sont offertes qu'aux seuls adhérents des organisations affiliées à la F.G.F.-F.O. à jour de leurs cotisations et à leur famille proche.**

**La carte syndicale de l'année en cours sera exigée.**

## Avis aux adhérents - Changement d'adresse

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à la FGF-FO : 46, rue des Petites-Écuries - 75010 PARIS, pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune, à l'aide éventuellement du bulletin ci-joint.

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

Nouvelle adresse : .....

.....

A..... le..... 2019  
(signature)

## VOUS SOUHAITEZ PARTIR EN RETRAITE DANS MOINS D'UN AN,

**En tant qu'adhérent(e) FORCE OUVRIÈRE et en remplissant ce bulletin, vous pouvez recevoir, pour information pendant une période maximale d'un an, nos publications syndicales destinées aux adhérents retraités.**

Mme - Mlle - M. (\*) - Nom et Prénom.....

Adhérent(e) au Syndicat national FORCE OUVRIÈRE (intitulé du syndicat) : .....

Affilié(e) à la section de : (ville ou établissement) .....

Fonctionnaire titulaire – Agent contractuel(elle) (\*)

Date de départ en retraite (jj/mm/aa) : / / .

Affectation : .....

Grade : .....

Souhaite recevoir les publications « **Le Lien** » et « **La lettre de l'UCR-FO** » éditées respectivement par l'Union Fédérale des Retraités FO et la Confédération FO, à l'adresse suivante :

N° de rue : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Date et signature :

(\*) Rayez les mentions inutiles.